

L'ALLIANCE, MODE D'EMPLOI

L'Alliance, qu'est-ce que c'est ?

L'Alliance internationale des éditeurs indépendants est une association à but non lucratif, créée en 2002. Réseau professionnel international, elle compte 400 éditeurs indépendants de 46 pays dans le monde.

L'Alliance soutient des projets éditoriaux internationaux et solidaires (coéditions, traductions) ; organise des rencontres et ateliers (échanges de savoir-faire et de pratiques) ; développe un centre de ressources en ligne (espaces de réflexion sur les transformations et innovations du secteur éditorial – voir [Labo numérique](#)) ; mène des actions de plaidoyer en faveur de l'indépendance, de la liberté et de l'équité d'expression.

Ainsi, l'Alliance participe à une meilleure accessibilité des œuvres et des idées, à un rééquilibrage des flux commerciaux, à la défense et à la promotion de la bibliodiversité.

Les dates clés de l'Alliance

- Rencontre de Gijón (Espagne), 2000 (à l'initiative de 4 éditeurs hispanophones, en réaction à l'irruption de multinationales espagnoles en Amérique latine)
- Rencontre de Paris (France), 2001 (à quelques jours de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO)
- Création de l'association de loi 1901 « Alliance des éditeurs indépendants, pour une autre mondialisation » (siège social situé à Paris), 2002
- Rencontre de Dakar (Sénégal), 2003 ([Déclaration des éditeurs indépendants et solidaires](#))
- Rencontre de Guadalajara (Mexique), 2005 ([Déclaration des éditeurs indépendants du monde latin](#))
- Assises internationales de l'édition indépendante à Paris (France), 2007 ([Déclaration internationale des éditeurs indépendants pour la protection et la promotion de la bibliodiversité](#))
- Changement de nom de l'association, qui devient Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2008
- Création du Comité international des éditeurs indépendants (CIEI), 2009
- Assises internationales de l'édition indépendante – ateliers préparatoires et rencontre de clôture au Cap (Afrique du Sud), 2012-2014 ([Déclaration internationale des éditeurs et éditrices indépendants, pour faire vivre et renforcer ensemble la bibliodiversité](#) et [80 recommandations et outils en faveur de la bibliodiversité](#))

Les orientations 2015-2018 de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants

Les activités et projets menés par l'Alliance s'inscrivent dans les orientations de l'association :

- Consolider et faire vivre un réseau professionnel de solidarité ;
- Soutenir la mise en place de politiques du livre nationales, régionales et internationales et accompagner les réglementations sur le droit d'auteur ;
- Réaffirmer et défendre la liberté et l'équité d'expression ;
- Renforcer les espaces collaboratifs et innover pour répondre aux transformations et enjeux de demain (numérique, économie sociale et solidaire notamment) ;
- Participer à un rééquilibrage des échanges entre pays exportateurs et pays destinataires (livres scolaires, dons de livres...) ;
- Développer et renforcer les échanges interculturels (traductions, coéditions solidaires « Le livre équitable », édition en langues locales).

Le processus collectif de décisions de l'Alliance

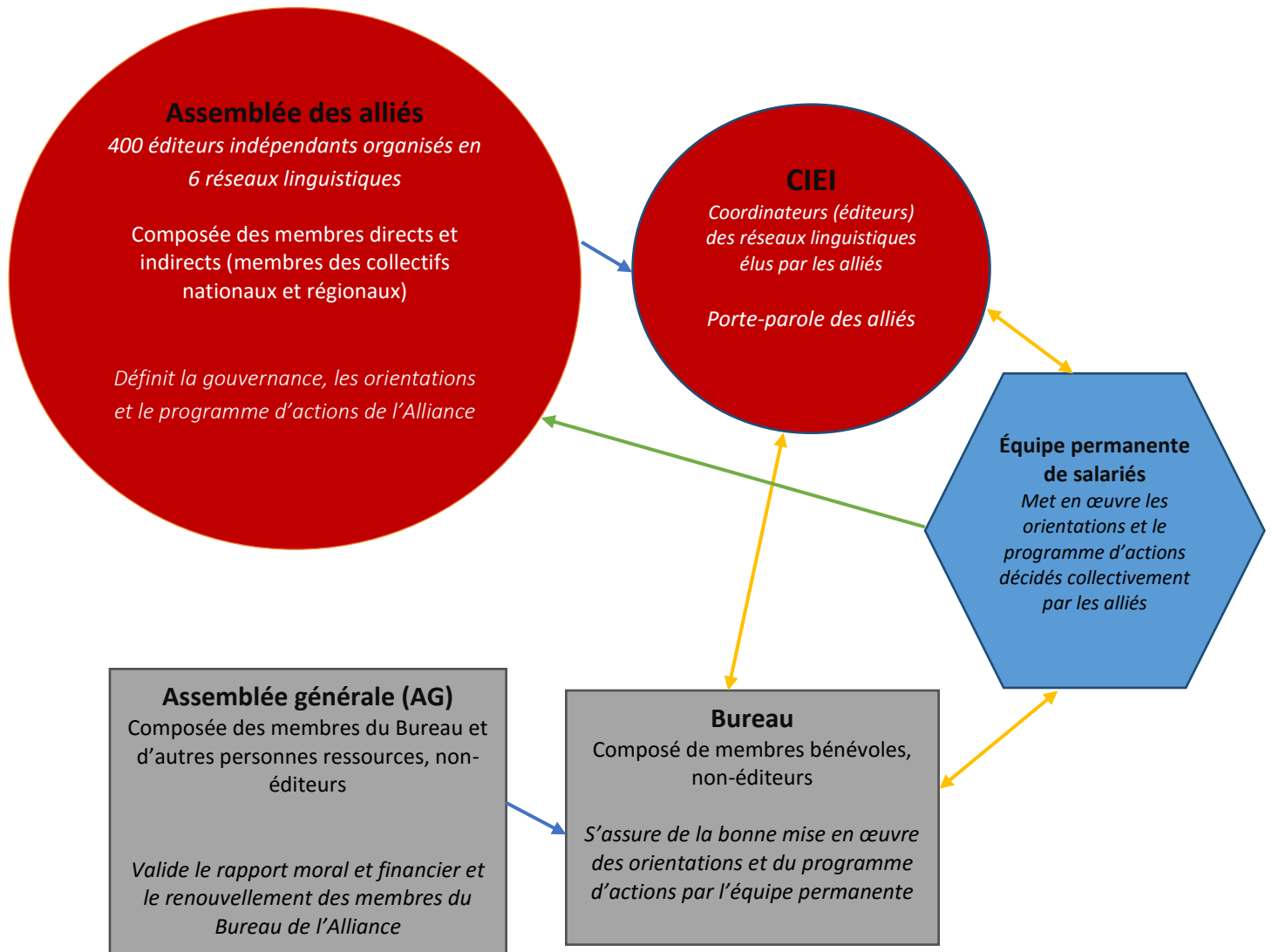
La gouvernance et le fonctionnement de l'Alliance pour la période 2015-2018 ont été décidés collectivement par les éditeurs, à partir des réponses au « Questionnaire sur le fonctionnement et la gouvernance de l'Alliance », reçu en amont de la rencontre du Cap. La synthèse des réponses à ce questionnaire a été discutée et commentée par les éditeurs lors des réunions des réseaux linguistiques tenues au Cap le 19 septembre 2014. Les remarques, questions, incompréhensions restantes des éditeurs sur le fonctionnement et la gouvernance de l'Alliance ont été présentées par les coordinateurs et vice-coordinateurs pendant la rencontre du CIEI, du Bureau et de l'équipe de l'Alliance le 22 septembre 2014, puis lors de la rencontre du CIEI en octobre 2015 à Paris. Ces étapes ont permis de clarifier et définir les cadres de fonctionnement et de gouvernance de l'Alliance pour les prochaines années – que nous présentons ici.

Réunions de gouvernance de l'Alliance

- Assises internationales de l'édition indépendante (tous les 4 à 7 ans, dans la mesure des moyens humains et financiers de l'Alliance)
- Réunion du Comité international des éditeurs indépendants – CIEI (une réunion par an)
- Rencontre des réseaux linguistiques (tous les 2 à 4 ans, dans la mesure des moyens humains et financiers de l'Alliance)
- Assemblée générale (une réunion par an)
- Réunions de Bureau (environ 4 à 5 réunions par an)

Schéma de gouvernance de l'Alliance

- = élit et est représenté par
- ↔ = se réunit avec
- = consulte



L'Assemblée des alliés

L'Assemblée des alliés représente l'ensemble des 400 éditeurs de l'Alliance, elle est organisée en 6 réseaux linguistiques. L'Assemblée des alliés est la voix de l'Alliance. Elle se réunit physiquement au moins une fois tous les 10 ans, voire de manière plus rapprochée en fonction des moyens humains et financiers de l'association, en présence d'au moins 20 % des éditeurs membres directs.

Composition de l'Assemblée des alliés (membres directs et collectifs) en 2016 :

- 81 éditeurs indépendants membres directs
- 10 collectifs d'éditeurs indépendants représentant 320 éditeurs

- 2 membres observateurs (Association internationale des libraires francophones ; Fontaine O livres)
- Total : 400 membres
- 47 pays représentés, dont 33 pays en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et Moyen Orient) et 14 pays « du Nord »

Sur les 400 membres, 92,5 % sont dans des pays en développement (soit 33 pays représentés) :

- En Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Togo, Tunisie
- En Amérique latine : Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela
- En Asie : Bangladesh, Chine, Inde
- Au Moyen Orient : Egypte, Iran, Liban, Syrie

Sur les 400 membres, 7,5 % sont dans des pays du Nord (soit 14 pays représentés) :

- En Europe : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Portugal, Suède, Suisse, Turquie
- En Amérique du Nord : Canada, États-Unis
- En Océanie : Australie

Les 10 collectifs nationaux et/ou régionaux membres sont les suivants : Afrilivres (Afrique subsaharienne), IPD Alternatives (Inde), AEMI (Mexique), EDIN (Chili), Contrabandos (Espagne), EDINAR (Argentine), EIP (Pérou), FIDARE (Italie), LIBRE (Brésil), REIC (Colombie). Chaque collectif reçoit annuellement un soutien de 1 000 € de la part de l'Alliance.

Adhésions de membres directs et de collectifs d'éditeurs :

- Dans la mesure du possible, un éditeur est invité à adhérer à l'Alliance *via* le collectif national de son pays, quand il en existe un, et quand celui-ci est membre de l'Alliance.
- Cependant, un éditeur qui souhaiterait adhérer de manière individuelle à l'Alliance (soit parce qu'il ne souhaite pas adhérer au collectif de son pays, soit parce qu'il existe plusieurs collectifs dans son pays, soit parce qu'il n'est plus membre du collectif dans son pays...) peut en faire la demande. Celle-ci sera étudiée au même titre que les autres demandes d'adhésion.
- *A priori*, deux collectifs dans un même pays peuvent devenir membres de l'Alliance, d'autant plus s'ils se complètent dans leurs actions et dans les membres qu'ils représentent.
- L'attribution des 1 000 € aux collectifs est systématique, à partir du moment où l'adhésion du collectif est validée par les instances de gouvernance de l'Alliance.
- L'attribution de ces 1 000 € est dédiée à des actions collectives bénéficiant aux membres du collectif mais aussi aux éditeurs (de l'Alliance) du même pays qui n'en sont pas membres : les 1 000 € peuvent ainsi servir à un projet autour de la Journée internationale de la biodiversité, à la réalisation d'une étude mais ne peuvent pas servir à un catalogue collectif ou à un stand collectif si ces projets n'intègrent pas les éditeurs non-membres du collectif.
- L'attribution des 1 000 € peut toutefois servir à la réalisation d'un catalogue ou à la mise en place d'un stand par exemple, dans la mesure où le collectif et les éditeurs du pays (non-membres du collectif) valident ce principe – l'objectif étant de parvenir à un dialogue et à un consensus entre les différents acteurs.
- L'attribution des 1 000 € est soumise à une présentation détaillée de l'activité menée : concordance avec les orientations de l'Alliance, description du projet, bénéficiaires, valeur ajoutée pour l'Alliance, prise en compte des éditeurs non-membres du collectif dans le pays....

Le Comité international des éditeurs indépendants (CIEI)

Le CIEI se compose des 6 coordinateurs des réseaux linguistiques de l'Alliance – les coordinateurs sont désignés par les membres des réseaux linguistiques (voir détails ci-dessous). Depuis 2011, le CIEI est un organe indispensable dans la gouvernance de l'Alliance, représentant la voix de l'Assemblée des alliés. Le CIEI se réunit physiquement une fois par an en présence des membres du Bureau et de l'équipe de l'Alliance. L'ordre du jour est construit à partir des nécessités et des objectifs de l'Alliance, prenant avant tout en compte les besoins et les attentes exprimés par les alliés.

Responsabilités et missions du CIEI :

Le CIEI a pour responsabilité de participer à l'animation et au développement de l'Alliance dans le cadre du mandat qui lui a été délégué par l'Assemblée des alliés.

Ses missions, en plus de celles assumées par les coordinateurs des réseaux linguistiques, sont les suivantes :

- veiller à la bonne gouvernance de l'Alliance ;
- rester informé et s'assurer de la bonne exécution du mandat donné par l'Assemblée générale (AG) au Bureau (voir composition du Bureau et de l'AG plus bas) ;
- valider le rapport moral et financier de l'Alliance une fois par an ;
- participer activement à la recherche de financements de l'Alliance ;
- représenter l'Alliance devant les organismes internationaux, les partenaires de l'Alliance et les médias ;
- prendre toute initiative opportune pour que les objectifs philosophiques et politiques de l'Alliance soient atteints, et plus largement diffusés ;
- participer à la désignation des correspondants dans les zones linguistiques et géographiques non représentées ou faiblement représentées au sein de l'Alliance ;
- arbitrer tout litige entre membres de l'Alliance ou entre un membre et le bureau de l'Alliance ;
- participer à la préparation et à l'animation des Assemblées des alliés ;
- se prononcer sur la fusion ou le partenariat avec toute autre association.

À partir de 2015, un représentant des collectifs nationaux ou sous-régionaux membres de l'Alliance sera invité à la réunion annuelle du CIEI et du Bureau : le collectif invité sera différent d'année en année.

Les coordinateurs et vice-coordinateurs des réseaux linguistiques

Présentation des coordinateurs et vice-coordinateurs : [voir ici](#).

Rôle du coordinateur :

- il permet et vérifie la bonne circulation de l'information entre les membres du réseau, et entre les membres et l'équipe de Paris ;
- il définit, en concertation avec les éditeurs, les projets prioritaires pour son réseau d'année en année ;
- il s'inquiète de l'avancée des projets (de coédition, d'échange d'expériences) que le réseau veut réaliser ;
- il étudie et émet un avis sur les demandes d'adhésion concernant son réseau ;
- il organise les rencontres du réseau en lien avec l'équipe de Paris ;
- il aide, dans la mesure du possible, l'équipe de Paris dans la recherche de financements.

Un vice-coordinateur peut être élu ou nommé lors de l'élection du coordinateur : il assiste le coordinateur, et peut le remplacer en cas d'empêchements. Les coordinateurs et vice-coordinateurs assurent leur fonction à titre bénévole pour l'Alliance.

Élection des coordinateurs et vice-coordinateurs / durée du mandat :

- l'élection des coordinateurs et vice-coordinateurs a lieu, dans la mesure du possible, lors des rencontres des réseaux linguistiques ;
- la durée du mandat d'un coordinateur et d'un vice-coordinateur est de 2 ans, renouvelable pour une période supplémentaire de 2 ans après validation du réseau (validation par mail des éditeurs du réseau) ;
- à la fin du mandat de 4 ans du coordinateur, un processus d'élection (par consensus ou par vote) est mis en place au sein du réseau pour élire le coordinateur et le vice-coordinateur de la nouvelle période, ce processus d'élection peut se faire par voie informatique à défaut de rencontres physiques.

L'Assemblée générale et le Bureau

Composition l'Assemblée générale et du Bureau : [voir ici](#).

Composition :

Les membres de l'Assemblée générale et du Bureau sont des professionnels du livre, de la culture, de l'éducation populaire, d'anciens éditeurs, des universitaires, des spécialistes de l'interculturalité et des ONG.

L'Assemblée générale

Responsabilités et missions de l'Assemblée générale :

L'Assemblée générale se réunit chaque année avant la fin du premier semestre de l'année en cours, pour valider le rapport moral et financier de l'association, et le cas échéant, pour le renouvellement des membres, ou l'entrée de nouveaux membres, dans le Bureau.

Le Bureau

Responsabilités et missions du Bureau :

Le Bureau se réunit environ 4 fois par an. Il est mandaté par l'Assemblée générale pour :

- assurer le fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales définies par l'Assemblée générale et l'Assemblée des alliés ;
- conseiller l'équipe permanente pour la mise en œuvre des orientations générales ;
- participer au recrutement des salariés de l'association ;
- superviser la gestion des ressources humaines de l'association.

Le ou la président-e assure par ailleurs le droit de représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile.

L'équipe permanente

Composition :

L'équipe permanente de l'Alliance se compose de 3 salariés à temps plein : Clémence HEDDE, Laurence HUGUES et Matthieu JOULIN.

Responsabilités et missions de l'équipe permanente :

L'équipe est chargée de :

- animer les réseaux linguistiques de l'Alliance ;
- gérer le fonctionnement de l'association (administratif, gouvernance, recherches et suivi des financements...);
- mettre en œuvre les orientations et le programme d'actions de l'Alliance.

Les bénévoles

Des bénévoles (moyenne de 3 à 4 personnes par an) viennent appuyer l'équipe permanente de l'Alliance pour la mise en œuvre du programme d'actions de l'association. Les bénévoles travaillent sur des projets spécifiques, en fonction de leurs intérêts, des actualités de l'Alliance : collection « Terres solidaires », stands collectifs sur des salons du livre, documents de communication...

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment adhérer à l'Alliance ?

- Un formulaire d'adhésion, disponible auprès de l'équipe permanente de l'Alliance, est à remplir ;
- Ce formulaire est ensuite envoyé au coordinateur du réseau linguistique concerné, au président et/ou au vice-président de l'Alliance, qui l'étudient, aux côtés de l'équipe ;
- L'équipe peut se renseigner parallèlement auprès d'éditeurs membres du même pays et/ou de la même région pour avoir des informations supplémentaires (notamment sur les liens qu'entretient cet éditeur avec les éditeurs locaux) ;
- Dans le cas où des éditeurs membres sont consultés : si le retour des éditeurs déjà membres est unanimement négatif, la demande d'adhésion n'est pas acceptée. Si le retour des éditeurs déjà membres est mitigé, et que le coordinateur, le président et l'équipe de l'Alliance ont des réserves, il est proposé à l'éditeur de ne pas adhérer à l'Alliance immédiatement, mais de participer à des projets de l'Alliance (pour apprendre à mieux le connaître). Si le retour des éditeurs déjà membres est positif, la demande d'adhésion est acceptée.
- Quand une adhésion est validée par le coordinateur, le président et/ou le vice-président, l'équipe et le cas échéant, les éditeurs consultés localement, l'éditeur reçoit alors une lettre de bienvenue ; son adhésion est formalisée lorsqu'il envoie à l'équipe les éléments nécessaires pour la création de sa page (dans la rubrique « Les éditeurs ») sur le site Internet de l'Alliance.

Les alliés, s'ils ne souhaitent pas limiter le nombre d'adhésions par réseau linguistique, ont cependant la volonté de conserver une dimension humaine au sein des réseaux – permettant de nouer des relations de confiance essentielles au bon fonctionnement d'un réseau professionnel international.

Le nombre de membres par réseau linguistique n'est pas restreint mais la croissance des réseaux doit se faire en fonction des physionomies et du fonctionnement actuel des réseaux, pour ne pas déstabiliser ou alourdir la gestion des réseaux, et pour maintenir des relations et échanges « à dimension humaine et solidaire ».

Dès que cela est possible, l'adhésion d'une maison d'édition par le biais de son adhésion à un collectif national ou régional déjà membre de l'Alliance sera privilégiée. Le réseau hispanophone privilégie tout particulièrement les adhésions des éditeurs *via* leur réseau collectif national – moins d'adhésions directes et plus d'adhésions indirectes ; quand il n'existe pas de collectif dans un pays, un accompagnement à la création d'un collectif national pourra être proposé.

Les nouvelles adhésions à l'Alliance doivent recouvrir, autant que possible, des zones géographiques encore non représentées au sein de l'Alliance : en Europe par exemple, en Afrique lusophone (Cap Vert...), etc.

Quelle est la participation aux frais (PAF) ?

À partir de 2015, la participation aux frais des éditeurs est à prix libre, ce montant est ainsi déterminé par les éditeurs, en fonction de leurs moyens.

Une fois par an, en début d'année, l'équipe permanente envoie un message d'information pour le paiement de la PAF annuelle. Les éditeurs ont la possibilité de régler leur PAF annuelle par virement bancaire quand cela est possible, ou lors d'une rencontre avec un des membres de l'équipe ou du Bureau. Le règlement des PAF peut également se faire tous les deux ans, pour éviter des frais bancaires trop importants notamment.

Comment sont organisés les Alliés ?

Les alliés sont organisés en 6 réseaux linguistiques, qui ont des visages variés – [voir ici](#).

La création de groupes thématiques (jeunesse, sciences humaines et sociales, édition en langues locales et nationales, numérique, etc.) en complément de l'organisation en réseau linguistique est validée par les alliés aux Assises du Cap en septembre 2014. Cette organisation implique le renforcement et le développement de rencontres et projets inter-réseaux et inter-linguistiques (fonds de traduction par exemple).

Qui sont les membres observateurs ?

Ce statut a été créé pour permettre l'adhésion de collectifs professionnels autres que les collectifs d'éditeurs à l'Alliance, dans l'optique de renforcer la présence et la voix des autres professions du livre à celle des éditeurs indépendants. En 2015, l'Alliance compte 2 membres observateurs : l'Association internationale des libraires francophones (AILF) et le collectif interprofessionnel Fontaine O Livres.

Comment utiliser les visuels de l'Alliance (logo de l'association, logo « Le Livre équitable »...) ?

- Projets soutenus par l'Alliance : l'apposition du logo de l'Alliance est obligatoire pour tout projet soutenu par l'Alliance (rencontre, projets éditoriaux...).
- Projets non soutenus par l'Alliance : pour renforcer leur appartenance au réseau de l'Alliance, et indirectement, faire la promotion de l'Alliance, les éditeurs sont par ailleurs invités à apposer le logo de l'Alliance dans leurs livres mais aussi sur leurs supports de communication (même si ces projets ne sont pas directement soutenus par l'Alliance), de deux manières possibles :
 - le logo de l'Alliance accompagné d'une mention, par exemple : « Les éditions XXX sont membres de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, réseau de 400 éditeurs indépendants dans 46 pays dans le monde en faveur de la biodiversité » ;
 - un logo spécifique de l'Alliance incluant la mention « membre de l'Alliance »
- Prise de position et documents engageants uniquement un éditeur ou un collectif d'éditeurs : pour tous documents (communiqués, plaidoyers...) réalisés par un éditeur et engageant uniquement sa parole, l'utilisation du logo de l'Alliance (ou de tout autre visuel créé par l'Alliance) est soumise à l'approbation de l'équipe permanente de l'Alliance (equipe@alliance-editeurs.org).



Réseau de 400 maisons d'édition de 46 pays dans le monde
en faveur de la biodiversité

www.alliance-editeurs.org

[Facebook](#) et [Twitter](#)

Contactez-nous :

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris – France
Tél. +33 (0)1 43 14 73 66 / +33 (0)1 43 14 73 67
equipe@alliance-editeurs.org